

Concours exceptionnel

Le ministre Ndiaye a confirmé la tenue d'un concours exceptionnel destiné aux contractuels enseignants du 1^{er} degré au printemps, avec un écrit et un oral.

Si la FNEC FP-FO a pris acte de cette annonce qui permettra à des enseignants contractuels d'intégrer le statut, elle a maintenu ses revendications, à savoir la titularisation immédiate de tous les contractuels de l'Education nationale qui le souhaitent. Elle a interrogé le ministre sur la date tardive de ce concours et a demandé son extension aux contractuels du 2nd degré.

Le ministre a indiqué que le concours était programmé au printemps de façon à ce que les candidats aient le temps de le préparer et que la mise en place d'un tel concours pour les contractuels du 2nd degré n'était pas possible « car dans le 2nd degré les concours sont nationaux »

La FNEC FP-FO ne se range pas aux arguments du ministre et maintient toutes ses revendications.

Recrutement à Bac +3

Le ministre a également indiqué qu'une réflexion était en cours sur le recrutement des professeurs des écoles à Bac+3, tout en maintenant le cadre de la masterisation, c'est-à-dire la nécessité d'un diplôme universitaire à Bac+5.

La FNEC FP-FO, qui a rappelé ses exigences (concours exceptionnels de recrutement des enseignants à Bac+3, abrogation de la masterisation) s'est dit ouverte à la discussion pour un retour à un recrutement à Bac +3, avec formation initiale dans le cadre du statut (en tant que fonctionnaire stagiaire, et non comme contractuel alternant).

Liste complémentaire

La FNEC FP-FO a réclamé le recrutement sous statut des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires. Alors que dans le 1^{er} degré, 615 d'entre eux sur 1215 ont été recrutés, elle a réaffirmé l'urgence de recruter les 1215.

Elle a rappelé que cette revendication serait exprimée lors de rassemblements appelés par l'ensemble des organisations syndicales mercredi 7 septembre devant les rectorats de Lyon et de Saint-Denis de la Réunion.

Le ministre a indiqué qu'il avait donné la possibilité aux recteurs de recruter des listes complémentaires pour pourvoir des postes vacants et que si la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires n'avaient pas été recrutés, c'est qu'il n'y avait pas de besoin.

Petit problème : dans les académies où la liste complémentaire est loin d'être épuisée (Lyon, La Réunion...), les recteurs ont fait massivement appel à des enseignants contractuels ! Inacceptable pour la FNEC FP-FO !

« Revalorisation »

Face à la rémunération insuffisante des personnels, le ministre a annoncé qu'il communiquerait ses propositions concernant sa « revalorisation » des enseignants en octobre. Une partie de la « revalorisation » sera bien conditionnée à des tâches supplémentaires.

Pour la FNEC FP-FO, c'est maintenant que les salaires doivent être augmentés, pas en dessous de l'inflation, et sans contrepartie. Les augmentations doivent concerner tous les personnels, dans tous les corps, pour tous les échelons.

La FNEC FP-FO a rappelé son exigence d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et d'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu par les fonctionnaires depuis plus de 20 ans.

Evaluations d'école

La FNEC FP-FO est intervenue sur la question des évaluations d'école, rejetées par les personnels à travers de nombreuses motions et prises de positions dans les départements. Elle a rappelé sa position d'abandon de ce dispositif, revendication formulée en commun nationalement par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action, SUD Education et le SNALC et par de multiples intersyndicales départementales.

Elle a expliqué que les collègues n'acceptaient ni l'auto-évaluation (menée par les enseignants, les parents, les élèves, les élus, associations) et l'évaluation externe, véritable audit conduit par des personnalités extérieures.

Elle a exigé qu'une consigne soit donnée aux IA-DASEN pour que les écoles non volontaires ne soient pas contraintes de mettre en œuvre ce dispositif.

Le ministre s'est dit surpris que des enseignants soient évalués par des élèves et des parents, ce qu'a confirmé la FNEC FP-FO. Selon lui, ce n'est pas le cadre prévu par ces évaluations...

Le ministre a fini par indiquer : « *Nous ne ferons pas d'évaluations d'école au 1^{er} trimestre. On verra plus tard.* »

La FNEC FP-FO prend acte de ce premier recul (à mettre au compte de la mobilisation) et poursuit ses interventions pour exiger l'abandon total de l'évaluation des écoles et des établissements.

Conditions de travail des personnels de direction

Dans le cadre d'une mobilisation d'alerte le 15 septembre prochain souhaitée par nos collègues personnels de direction, nous avons demandé une audience ce même jour, afin d'évoquer avec le ministre le sujet aigü des conditions de travail et que le CHSCT-ministériel se saisisse de la question pour la traiter.

Le ministre a pris note de la demande et nous fera une réponse plus tard.

AESH

La FNEC FP-FO a demandé l'ouverture de discussions immédiates pour l'amélioration de la grille des AESH, pour un vrai statut et un vrai salaire. La seule réponse du ministre c'est de proposer des contrats aux AESH avec les collectivités locales pour qu'ils augmentent leur temps de travail et soient plus rémunérés.

Inacceptable pour la FNEC FP-FO ! Les AESH ne veulent pas cumuler des petits boulots pour vivre dignement ! Ils veulent un vrai statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour rétribuer leurs missions essentielles dans les écoles et les établissements.

Formation professionnelle initiale

La FNEC FP-FO a demandé des clarifications sur les annonces du Président Macron concernant la réforme annoncée des lycées professionnels. FO a rappelé son attachement à la formation professionnelle sous statut scolaire, publique et laïque : maintien des LP et du statut de PLP, pas de mixité des publics, non au « tout apprentissage ».

Le ministre n'a rien clarifié : il a indiqué que l'enseignement professionnel restait sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale... mais en nous renvoyant vers la ministre déléguée (Mme Grandjean), à qui il veut confier le pilotage de la future réforme. Pas rassurant !

Par ailleurs, la FNEC FP-FO a rappelé que 16% des enseignants en LP étaient des contractuels : il est incompréhensible que les annonces sur le concours exceptionnel ne concernent pas ces collègues.

La FNEC FP-FO a demandé une audience à la ministre déléguée.

Sur le Conseil National de la « Refondation » et les concertations du ministre Ndiaye

La FNEC FP-FO a indiqué que la position de la confédération FO concernant le CNR serait connue ce mardi (cf. lettre de la Confédération au Président envoyée mardi). Elle s'est interrogée sur le cadre de cette instance qui regrouperait gouvernement, syndicats, partis politiques, associations et a constaté que nombreux étaient ceux qui déclinaient l'invitation.

Concernant la « concertation » que le ministre entend mettre en œuvre dans les écoles et les établissements, FO a demandé **la confirmation que celle-ci est établie sur la base du volontariat, y compris pour les personnels de direction et les directeurs, ce qu'a accepté le ministre.**